



BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL

Fondée en 1845

**DIRECTIVE MIF - Marché des Instruments Financiers
RESUME DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX CONFLITS D'INTERETS**

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle plusieurs intervenants ont un intérêt opposé sur une même opération ou transaction.

Des conflits peuvent apparaître entre les intérêts :

- de la banque et d'un client,
- d'un collaborateur et d'un client,
- de deux entités d'un Groupe,
- de deux clients.

La Banque Dupuy, de Parseval a identifié les conflits d'intérêts auxquels ses activités peuvent potentiellement l'exposer.

Elle a défini une politique visant à prévenir la survenance effective d'un conflit d'intérêts ou s'il survient, à le gérer au mieux des intérêts du ou des clients concernés.

Cette politique s'exprime notamment par le cloisonnement des activités sensibles, par les règles déontologiques qu'elle impose à ses collaborateurs et par une politique active de formation à la déontologie - conformité, qui s'inscrit dans la politique définie au niveau du Groupe Banque Populaire.

Dans le cas où le conflit d'intérêts ne peut être évité, la banque s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais.

A cet égard, le client est informé qu'il peut arriver que la Banque lui propose des instruments ou des services financiers fournis par une société à laquelle elle est apparentée directement ou indirectement et qu'elle peut percevoir une rémunération de la part de cette société.